

Le mardi 3 Octobre 2023



DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE VOLVENT

SÉANCE DU 3 OCTOBRE 2023 À 14 HEURES 30

Président de séance : **Charles Brès**, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 19 septembre 2023

Présents : Gilles **Avakian**, Yvette **Bellier**, Charles **Brès**, Patrick **Brès**, Sandra **Mathieu**.

Excusés : Christian **Roggero** (Procuration Charles Brès)

Absents : Néant.

Secrétaire de séance : Sandra **Mathieu**.



Délibération 18 – 2023 : Révision de l'aménagement de la forêt communale du Devès (2023-2042)

Monsieur le Maire indique que le conseil est invité à se prononcer sur le projet de révision de l'aménagement de la forêt communale établi par l'Office National des Forêts pour la période 2023-2042 en vertu des dispositions des articles L212-1 et L212-2 du Code Forestier.

Il présente le projet qui comprend :

- L'analyse de l'état de la forêt
- Les objectifs à assigner à la forêt qui ont été fixés en concertation avec la commune,
- Un programme d'actions où sont définis les années de passage en coupe, les règles de gestion, ainsi qu'à titre indicatif les travaux susceptibles d'être réalisés et le bilan financier prévisionnel.

Il précise enfin que la surface cadastrale relevant du régime forestier objet de l'aménagement est arrêtée à 112,8490 ha

Hôtel de ville, 1 place de la Mairie - VOLVENT (26470) - ☎ : 04.75.27.50.78 -

Courriel : mairiedevolvent@gmail.com – Site : <https://volvent.fr>

conformément à la liste des parcelles annexée au document d'aménagement.

Le conseil municipal :

Après en avoir délibéré,

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 6

Approuve la révision de l'aménagement de la forêt communale et le programme d'actions associé.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Le Maire,



Charles Brès

Les dispositions de la présente délibération peuvent faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Grenoble ou d'un recours gracieux auprès de la commune (1 Place de Verdun, 38000 GRENOBLE) ou par l'application Télérecours.